



Commune de VENERQUE

AVIS AU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que, par délibération du 14 juin 2017, le Conseil municipal de la commune de Venerque a prescrit le lancement de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La procédure de modification simplifiée porte sur :

- La suppression du STECAL « Aj » situé face à la zone d'activités de la Tuilerie
- L'assouplissement de la référence faite au nuancier du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute Garonne dans certaines zones du PLU (UB et AU) présentant de moindres enjeux architecturaux (via la création de sous-secteurs pour les toitures ou la modification du règlement pour les façades et menuiseries)
- La mise à jour des annexes afin d'y intégrer la servitude d'utilité publique liée à la Réserve Naturelle Régionale de la Confluence Garonne Ariège.

Le dossier de la modification simplifiée n°1 du PLU et un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront **mis à la disposition du public pendant un mois en mairie, du 23 novembre au 23 décembre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.**

Le dossier sera également disponible pendant cette période sur le site internet de la commune à l'adresse <https://www.venerque.fr/>

Le présent avis sera affiché en mairie pendant toute la durée de la mise à disposition.

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur l'approbation de la présente modification simplifiée.